

INFORMATION

la ville de Beaufort-en-Anjou
Deux communes pour un cœur de ville



Tarifs 2019

PRINCIPES

- Utilisation du Quotient Familial (CAF ou MSA) pour une prise en compte de chaque situation familiale.
- Application d'un taux d'effort : une tarification progressive pour éviter le changement brutal de « tranche ».

> POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET L'ETUDE SURVEILLEE

Familles de Beaufort-en-Anjou

1. Prix plancher : tarif minimum de **0,25€** par quart d'heure jusqu'au QF 600
2. Prix plafond : tarif maximum de **0,50€** par quart d'heure à partir du QF 1200

Familles hors Beaufort-en-Anjou

1. Prix plancher : tarif minimum de **0,40€** par quart d'heure jusqu'au QF 600
2. Prix plafond : tarif maximum de **0,80€** par quart d'heure à partir du QF 1200

Calculez vous-même votre tarif (pour les QF de 600 à 1200):

> Accueil périscolaire :

Familles de Beaufort-en-Anjou

Matin de 07h à 08h30
Soir de 16h30 à 19h

Mon quotient familial : = Tarif au ¼ d'heure

2400

> Accueil périscolaire :

Familles hors Beaufort-en-Anjou

Matin de 07h à 08h30
Soir de 16h30 à 19h

Mon quotient familial : = Tarif au ¼ d'heure

1500

<< Pour les familles qui ne perçoivent pas de prestations familiales, il convient de fournir leur avis d'imposition N-2 pour calculer le quotient familial. A défaut de production de document de l'organisme prestataire, le prix plafond sera appliqué. >>

Tout quart d'heure commencé est dû en intégralité.

La fréquentation des études surveillées est facturée trois quarts d'heure indivisibles (de 16h45 à 17h30) et le temps passé en accueil périscolaire, à la suite de l'étude surveillée, sera facturé selon le barème ci-dessus. Lorsque les parents retirent leur enfant au-delà de 19h, le service sera facturé pour chaque quart d'heure commencé à son coût réel quel que soit le nombre d'enfants d'une même famille, soit :

- Premier 1/4 h de dépassement : 6 €
- Deuxième 1/4 h de dépassement : 7 €
- Troisième 1/4 h de dépassement : 8 €
- Quatrième 1/4 h de dépassement : 9 €
- 1/4 h supplémentaire : 15 €



16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 60 - Fax 02 41 79 74 61
Courriel : maire@beaufortenvallée.fr - Site internet : www.beaufortenvallée.fr



INFORMATION DE

la ville de Beaufort-en-Anjou

Deux communes pour un cœur de ville



Tarifs 2019

PRINCIPES

- Utilisation du Quotient Familial (CAF ou MSA) pour une prise en compte de chaque situation familiale.
- Application d'un taux d'effort : une tarification progressive pour éviter le changement brutal de « tranche ».

> POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Elèves de Beaufort-en-Anjou

1. Prix plancher : tarif minimum de **1,94€** jusqu'au QF 600
2. Prix plafond : tarif maximum de **3,87€** à partir du QF 1200

Elèves hors Beaufort-en-Anjou

1. Prix plancher : tarif minimum de **2,14€** jusqu'au QF 600
2. Prix plafond : tarif maximum de **4,29€** à partir du QF 1200

Elèves dans le cadre d'un PAI*

1. Prix plancher : tarif minimum de **1,33€** jusqu'au QF 600
2. Prix plafond : tarif maximum de **2,18€** à partir du QF 1200

* Tarif appliqué dans le cadre de ma mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé lorsque les parents fournissent l'intégralité du repas.

Enseignants et adultes : **6,60€**

Calculez vous-même votre tarif :

> Repas :

Elèves de Beaufort-en-Anjou

Mon quotient familial :.....= Tarif

310

> Repas :

Elèves hors Beaufot-en-Anjou

Mon quotient familial :.....= Tarif

280

> Repas :

Elèves dans le cadre d'un PAI*

Mon quotient familial :.....= Tarif

450

<< Pour les familles qui ne perçoivent pas de prestations familiales, il convient de fournir leur avis d'imposition N-2 (2016) pour calculer le quotient familial. A défaut de production de document de l'organisme prestataire, le prix plafond sera appliqué. >>



16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 60 - Fax 02 41 79 74 61
Courriel : maire@beaufortenvallée.fr - Site internet : www.beaufortenvallée.fr

